

Lancement du projet de développement régional - PDR Genève 2012-2018

Ensemble pour une agriculture durable
en phase avec le développement de l'agglomération !

Jeudi 31 mai 2012



Photos : OPAGE

M. Alain BIDAUX
*Chef du service de l'espace
rural, Direction générale de
l'agriculture*

M. Olivier MARK
Expert, coordinateur du PDR



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de l'agriculture

31 mai 2012 1

PDR => un projet

Une idée, un rêve ...

... qui rassemble des acteurs (individuels, coopératifs)

→ Association pour le pilotage du PDR genevois

... qui défend des valeurs → Genève Région – Terre Avenir

et des principes: qualité, proximité, traçabilité, équité

... qui se concrétise à travers un « projet »

→ objectifs, méthodologie, planning, etc.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de l'agriculture

31 mai 2012 2

PDR => un outil de financement

Selon art. 93, al. 1, let. c, de la loi sur l'agriculture (Lagr)

- La Confédération octroie depuis 2007 des contributions pour soutenir des projets collectifs participant à la promotion des produits indigènes et régionaux. Conditions clés :
 - être de façon prépondérante en main agricole
 - générer de la valeur ajoutée.
- L'usage de cet outil fédéral n'est possible que si les cantons
 - assurent l'administration locale du dispositif d'appui
 - participent au financement (min. 80% de la part fédérale)

A Genève, la participation financière du canton a fait l'objet du projet de loi d'investissement 10'850 « infrastructures agricoles durables » adopté par le Grand Conseil en février 2012.



PDR => un partenariat

Trois partenaires

- ... Association pour le pilotage du PDR genevois, qui fédère l'ensemble des acteurs du projet (porteurs de sous-projets) et assure le pilotage
- ... la DGA qui mobilise la participation financière du canton et joue le rôle « d'administrateur système »
- ... l'OFAG qui fixe les « règles du jeu » et mobilise la participation financière fédérale

Convention – cadre



PDR => un processus

Le PDR genevois est le résultat d'un processus

... mi 2009, dépôt à l'OFAG par l'UMG d'une esquisse de projet
« pour une filière maraîchère genevoise durable »

... fin 2011, dépôt à l'OFAG par l'UMG, le CAG, les LRG, AgriGenève
et la FZAS d'un avant projet « Agriculture genevoise : partenaire
indispensable du développement de l'agglomération »

... début 2012, dépôt à l'OFAG par l'Association pour le PDR genevois
d'un projet définitif

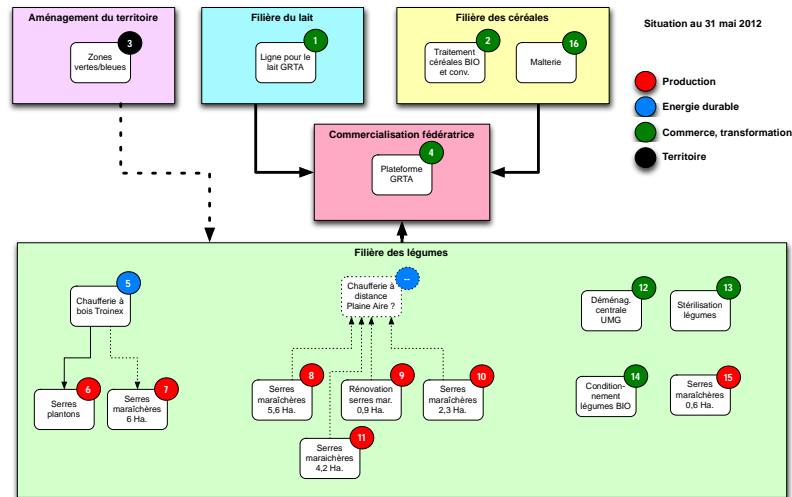


PDR => un outil fédérateur

- 22 esquisses de projets individuels comme point de départ
- De nombreuses rencontres et des échanges intensifs durant une année
- Une volonté croissante de collaborer
- Un but enthousiasmant : contribuer ensemble au développement rural du canton !
- Un effort de documentation hors du commun
- 16 projets bien documentés pour aller de l'avant



PDR => la cartographie



Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de l'agriculture

31 mai 2012 7

Un projet où l'on s'engage

- Chaque entrepreneur est responsable de son projet
- Chaque projet doit donner sens à l'ensemble du PDR
- Les 3 critères de faisabilité des projets :
 - Faisabilité technique
 - Conformité à toute forme de réglementation
 - Possibilités de financement
- Ces trois « clés » sont éminemment évolutives
- Le PDR est un projet complexe mais prometteur car rien n'est entrepris sans une réflexion à long terme



Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de l'agriculture

31 mai 2012 8

L'humain au centre

- Le PDR vise à satisfaire les attentes des **consommateurs** genevois avec des produits de premier plan
- Le projet apporte des outils de premier plan pour que les **agriculteurs** puissent travailler dans les meilleures conditions possible
- Le projet répond aux préoccupations environnementales des **citoyens**, grâce à des technologies et surtout des concepts novateurs en matière énergétique
- Les aspirations des différentes parties prenantes font partie intégrante du projet, dès son lancement



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de l'agriculture

31 mai 2012 9

Tous ensemble...

- Chacun peut partager ses attentes, ses craintes et ses aspirations
- Nous pouvons dialoguer, faire évoluer nos visions et apprendre
- Nous atteindrons ainsi mieux nos objectifs !
- Les perspectives individuelles convergent progressivement vers un but commun
- Nous réaliserons notre rêve commun !



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Direction générale de l'agriculture

31 mai 2012 10